Newsletter n°3 de l'APEDAHN, en date du 5 juillet 2010

Voir aussi notre blog pour réagir à l'actualité.

Sommaire

- Inauguration du pôle "ex-LSF", Lycée Marcel Sembat, 29 juin
- Position de l'APEDAHN sur ce pôle
- Pot rencontre de la rentrée
- Formations LSF pour cet été et pour la rentrée
- Déménagement MDPH
- Manifestations culturelles

* Inauguration du pôle "ex-LSF"

Ce mardi 29 juin se tenait au Lycée Marcel Sembat à Sotteville les Rouen l'inauguration officielle du pôle LSF, dont nous avons déjà parlé, et qui pour l'occasion a d'ailleurs changé de nom (voir notre commentaire ci-dessous). Nous étions conviés à cette inauguration, et avons pu rencontrer les porteurs de ce projet. Nous vous livrons ici nos impressions sur cette inauguration, notre position sur ce pôle en lui même est précisée plus loin. En présence d'une quarantaine de personnes, nous avons pu visiter les locaux du centre ressource, situés au 3ème étage du lycée. Une salle informatique multimédia bien équipée, avec tableau numérique interactif, a été installée, et les locaux semblent en adéquation avec la vocation du site. Inauguration officielle oblige, s'en est suivi quelques discours, avec les interventions de :

- M. François, proviseur du lycée Marcel Sembat, établissement d'accueil
- M. Launay, inspecteur de l'Education Nationale, et coordinateur académique du pôle.
- Mme Golaszewski, inspecteur général de l'Education Nationale
- Mme Campion, recteur de l'Académie de Rouen
- M. Hamet, Secrétaire Général aux Affaires Régionales représentant le préfet de Région
- M. Doucet, président de l'URAPEI

Les différents intervenants ont insisté sur quelques points, notamment le fait que ce pôle se conçoit comme une structure "verticale", permettant une **continuité** de la scolarisation. L'accent sera mis sur l'apprentissage du français (écrit), points clé d'une intégration réussie. Ont été évoqués aussi le rayonnement national de ce pôle, qui est l'un des 4 pôles pilotes qui sont crées en France, ainsi que les possibles extensions avec l'enseignement supérieur et l'international. On a aussi rappelé les partenariats établis à l'occasion de ce projet, avec notamment l'AGEFIPH et le CNDP, via le CRDP de Mt St Aignan. Un site-ressource sur la LSF géré par le CNDP est d'ailleurs en cours de contruction.

Cette inauguration a aussi été l'occasion de la signature officielle d'une convention pluri-annuelle (3 ans) entre le rectorat de Rouen et l'URAPEI, représentée par M.

Doucet. Cette convention portait sur la "reprise" par l'URAPEI des AVSCo du collège Jean Lecanuet, qui ont une compétence reconnue pour l'aide à l'éducation de jeunes enfants sourds via la fonction de **codeuses LPC**. Ces personnes ont un statut d'assistantes d'éducation dont le contrat est arrivé à terme (2 x 3 ans maximum). Elle ne pouvaient être reconduite dans leur fonctions par l'Education Nationale et vont donc être "réembauchées" en CDI par l'URAPEI, via une compensation financière versée par le rectorat. Elles pourront ainsi continuer à exercer au collège Jean Lecanuet. C'est le résultat de la **constante pression de l'APEDAHN** lors des différentes réunions avec le Rectorat. En effet, il n'était pas question de la mise en place d'un pôle LSF exemplaire et dans le même temps accepter la perte de compétences au sein de cette UPI, la qualité de l'accompagnement devant s'appliquer quelque soit le choix légitime des familles.

* Position de l'APEDAHN sur le pôle pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds

Mme Mireille Golaszewski, Inspecteur Général de l'Education nationale, nous a confirmé lors de l'inauguration qu'elle a fait publier une circulaire récemment (BO du 24 juin 2010), soit 5 jours avant cette inauguration), qui précise quelques points sur ce pôle. Notamment, la dénomination, qui devient "**pôle pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds**".

Nous **restons prudents** devant ce changement de dénomination qui permet à priori d'élargir le public visé. En effet, les enfants sourds dont la langue maternelle est la LSF ne sont pas majoritaires, du moins chez les jeunes enfants. Reste cependant à ce que ce changement ne soit pas que cosmétique, et que la réalité du public visé soit prise en compte de façon effective. En effet, tout le projet s'est clairement monté autour de la LSF, et bien que nous reconnaissions à cette langue **toute sa légitimité**, nous rappelons que l'**on ne peut réduire la surdité à l'utilisation de cette langue**. Comment cette structure va-t-elle prendre en charge les jeunes enfants dont la famille à fait le choix de l'oralisme, alors que le projet a été articulé autour de la LSF ? Rappelons que, quoique on puisse en penser, de plus en plus d'enfants sourd sévères et profonds sont implantés, et qu'à priori, ce choix familial dénote plutôt une orientation oraliste.

On peut regretter aussi que cette circulaire arrive alors que toute la communication du rectorat a déjà été rédigée, celle-ci insistant bien sur le coté "LSF". Voir par exemple la plaquette de présentation. Ce revirement tardif est pour nous symptomatique de l'**absence de consultation préalable** dans laquelle ce projet s'est monté. Bien qu'aucun chiffre officiel n'ait été publié, il semble d'après nos informations que les prévisions d'inscriptions d'enfants pour la prochaine rentrée soient loin des espérances des autorités. Ceci a peut-être pesé pour un élargissement de la cible visée...

Sur la circulaire précitée, quelques points sont surprenants. Notamment, à aucun moment le LPC n'est cité alors qu'on peut y lire "*La difficulté pédagogique majeure*

avec des jeunes sourds réside dans l'apprentissage de la lecture en raison de la quasi-impossibilité d'avoir recours au code de correspondance grapho-phonétique". Le LPC apporte justement une réponse à cette question, et cette phrase dénote pour le moins une certaine méconnaissance du sujet...

A remarquer également, l'insistance des solutions apportées par les TICE et autres logiciels, ainsi que l*a logique* de regroupement sourds sur les pôles régionaux. Ceci ne risque-t-il pas de fermer la porte à des prises en charges locales, pourtant indispensables: est-il cohérent de faire déplacer un jeune enfant depuis la région du Havre ou de Yvetôt pour une prise en charge sur Rouen, comme cela arrive encore aujourd'hui malheureusement ?

On s'interroge aussi sur certaines phrases. Ainsi on peut y lire: "*Les jeunes sourds ayant fait le choix de la communication en langue française **seront** scolarisés dans ces Pass, l'expérience montrant qu'un bon nombre d'entre eux acquièrent aussi la LSF à un moment donné de leur parcours scolaire, et sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient leur être apportées par les services de soutien [...]*". Ceci semble condamner à terme des structures type "CRA" qui justement ont pour mission de scolariser dans une structure de type "enseignement spécialisé" des enfants sourds, en apportant une prise en charge médico-sociale (orthophonie notamment). Ceci reviendrait donc, malgré les déclarations sur la "non-destruction des expériences réussies", à fermer une structure qui a fait ses preuves.

D'autre part, cette phrase sous-entend encore la **prédominance** de la LSF dans ces PASS, magré le changement de dénomination... Des enfants sourds oralisants se verraient-ils alors imposés un enseignement "de" ou "en" LSF, alors que leur famille peut avoir fait un choix contraire quant au mode de communication ?

Nous nous interrogeons aussi sur les implications de la convention signée entre l'Education Nationale et l'URAPEI (voir ci-dessus). D'une part, bien que ceci dépasse l'échelon local, on peut s'interroger sur le fonctionnement de ce ministère: on recrute des personnels pour la prise en charge d'enfants handicapés, on leur donne **peu ou pas de formation**, puis, une fois que ces personnels se sont "auto-formées" sur leur temps libre, on ne leur propose aucun statut interne pour pérenniser ces compétences et on doit bricoler une solution locale en externalisant ce recrutement. Ce fonctionnement montre qu'il reste du chemin à faire.

Il semble aussi que ce type de convention locale manque justement d'un cadre plus national. Une convention nationale a bien été signée entre l'Etat, représenté par M. Luc Chatel, et plusieurs associations le 1er juin dernier (voir ici le billet d'actualité du ministère) mais il semblerait que cette convention **ne concerne pas** les AVSco. D'autre part, selon certaines sources, l'UNAPEI (dont fait partie l'URAPEI de Haute Normandie) aurait refusé de la signer, estimant ne pas avoir toutes les garanties nécessaires. Nous sommes donc, là aussi, une région pilote pour ce type de collaboration. Encore un dossier à suivre...

D'autre part, nous nous étonnons aussi du choix de l'URAPEI comme partenaire. Bien que nous nous **félicitions qu'une solution ait été trouvée pour pérénniser ces emplois**, l'UNAPEI est une "*fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles*". On ne voit donc pas bien le rapport direct, et la raison est donc obligatoirement ailleurs, d'autant que d'autres structures de même envergure ayant des compétences plus en adéquation avec la surdité auraient pu être sollicitées (L'ont-elles été ?). Aucun détail n'a été donné sur ce point.

Malgré ces réserves, nous apportons **notre soutien à cette initiative**, en lui souhaitant d'être à la hauteur des espérances des familles. Nous espérons que l'Education Nationale saura **adapter** cette structure à la réalité du public local, dans le respect de la loi de 2005, et resterons vigilants sur ce point. Beaucoup de travail reste à faire.

* Formations LSF proposées par l'APEDAHN

Un certain nombre de stages sont mis en place pour fin août, et d'autres seront planifiés pour la Toussaint. Par ailleurs, les cours du soir reprennent également en septembre. Voir les détails sur notre blog.

Nous allons aussi organiser une **réunion d'information** sur l'offre de formation LSF, à destination de toutes les personnes potentiellement intéressées, le mardi 31 août 18h30, dans nos locaux.

* Actualité de la rentrée

Nous organisons un **pot rencontre** à destination de tous les parents et amis de l'association le **samedi 18 septembre, à 16h**. Ce sera l'occasion d'échanger sur la rentrée scolaire. En effet, la scolarisation des jeunes sourds est en train d'évoluer, l'avenir tel qu'il est annoncé, est-il si prometteur ? Nous en profiterons pour échanger sur ses questions à partir du vécu de la rentrée...

Par ailleurs, l'APEDAHN sera présente le **samedi 25 septembre** au **forum des associations à Rouen**, et proposera des ateliers d'initiation à la langue des signes. Plus de détails à venir sur le blog.

* MDPH

La MDPH de Rouen va déménager : à partir du 30 juin, 14h, vous serez accueilli au 13, rue Poret de Blosseville, 76100 Rouen. L'adresse mail (mdph@cg76.fr) ne change pas, ni le numéro de téléphone (0825 076 776). Par ailleurs, l'antenne du Havre sera fermée du 9 juillet au 2 août 2010 inclus.

* Culture

On nous signale diverses manifestations culturelles accessibles aux personnes sourdes et malentendantes:

- Les musées de Rouen proposent régulièrement des visites avec un interprète en LSF de leurs expositions permanentes ou temporaires. Voir www.rouen-musees.com pour les détails pratiques.
- Le Cirque Théâtre d'Elbeuf nous informe que plusieurs spectacles sont accessibles à ce public. Voir www.cirquetheatre-elbeuf.com pour les détails pratiques.
- Enfin, on nous recommande à Paris le Musée des Arts et Métiers de Paris, qui propose également des visites en LSF.

Powered by

YMLP.com